Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 725

Artikel: Déchets radioactifs : comment la Cedra a choisi Ollon
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016892

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉCHETS RADIOACTIFS

Comment la Cedra a choisi Ollon

C'est donc chose faite: la commune d'Ollon, appuyée par toutes celles du Chablais vaudois et valaisan, a déposé son opposition à la requête des travaux de la CEDRA (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) dans le bois de la Glaive en vue de futurs dépôts de déchets moyennement radioactifs. Lors d'une séance publique, la Municipalité a invité les citoyens à venir consulter cette opposition au greffe; c'est un exercice d'autant plus intéressant que le texte de l'opposition a été rédigé par un homme de loi (Me Wurtzburger) qui dû faire un bel effort de synthèse et de syntaxe pour dire en phrases claires et peu nombreuses ce que des experts expliquent dans des rapports plus ou moins hermétiques (voire en allemand!).

DP a déjà évoqué (721, 8 mars 1984) les résultats de l'un de ces rapports, justement celui qui venait de Zurich. Résumons-en un autre qui a ceci d'intéressant qu'il va dans le sens de thèses ici défendues depuis longtemps.
Il s'agit d'une critique très fouillée réalisée par un géologue genevois, D. Rigassi, qui a décortiqué les processus de choix des sites considérés par la CEDRA, comme aptes à accueillir les déchets moyennement radioactifs.

UN «TRAVAIL» EN TROIS PHASES

Dans un premier temps, cent sites avaient été pris en considération, dans divers types de roches. Celui qui s'amuse à reporter ces sites sur une carte de la densité de population pourra constater que tous les sites sont localisés dans des zones de faible peuplement. Hélas, ces zones (principalement le Jura et les Alpes) sont aussi celles où le risque sismique est le plus élevé. Aucun site sur le plateau entre le Léman et le lac de Constance, où, pourtant, les tremblements de terre sont rares et où il y aurait des roches d'accueil favorables. Mais où il y a également pas mal d'électeurs et d'hommes politiques...
Deuxième phase des travaux: la sélection des vingt sites. Parler de «travaux» est un euphémisme. En effet, constate D. Rigassi, le rapport qui justifie ces choix n'est souvent qu'une redite du rapport précédent des cent sites «... dont certains passages sont reproduits mot à mot. (...) Il est clair que durant la période séparant la parution des deux rapports, on n'a fait aucun travail géologique original nouveau. Les textes descriptifs des sites restent aussi flous, aussi partiels et aussi partiaux; mais on a abandonné certains éléments essentiels, ainsi les références au risque sismique».

Enfin, dernière phase des travaux, sans doute la plus croquignolette, celle du choix des trois derniers sites, dont Ollon. La CEDRA donne ses

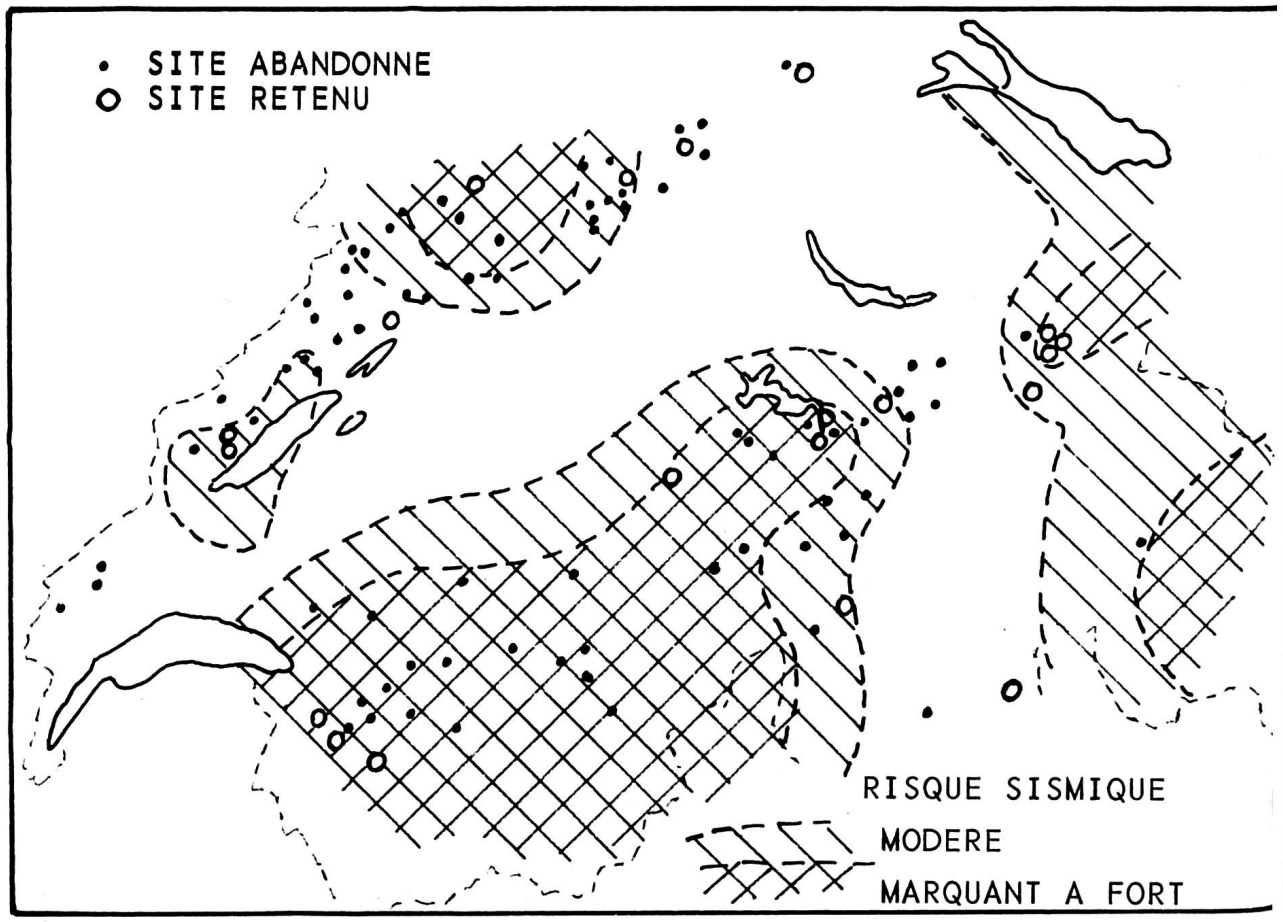

Le tir groupé de la Cedra sur les régions à risques sismiques

résultats sous forme de grands tableaux, à la manière des tests présentés par les consommatrices, à la différence fondamentale qu'il n'y a pas de test! Simplement, il y a plusieurs tableaux où figurent les sites et leurs caractéristiques et, pour chacune des caractéristiques, il y a, dans la case correspondante, une appréciation. L'appréciation est dans certains tableaux sous forme de texte (bon, moyen, etc...), dans d'autres, sous forme de symboles, dans d'autres encore elle se traduit par un grisé de la case plus ou moins foncé suivant le jugement et, finalement, même sous forme de chiffres. Chaque tableau est établi selon un système différent, comme si l'on avait tout mis en œuvre pour tromper le lecteur. D. Rigassi ne s'est pas laissé faire et a tout traduit dans le bon vieux système des notes, ce qui lui a permis, ensuite, d'établir des moyennes.
Chemin faisant, il s'est aperçu que les appréciations de la CEDRA étaient souvent fantaisistes. Par exemple, dans un des tableaux la CEDRA donne une appréciation des risques sismiques: pour les vingt sites, appréciation bonne. Or ces risques sont, d'après les connaissances actuelles, bonnes pour quatre sites, moyennes pour six et mauvaises pour les dix autres. Allez savoir pourquoi la CEDRA arrive à un autre résultat.

CRITÈRES EN PAGAILLE ET NOTES TRAFIQUÉES

Passons maintenant aux moyennes, affaire de voir comment se place le candidat Ollon, puisque c'est lui qui nous intéresse plus directement (mais les choses sont tout aussi incohérentes pour les autres). La toute première appréciation porte sur des critères géométriques, géologiques et hydrologiques: on pourrait dire qu'il s'agit là des branches principales! Or Ollon est mauvais: dix-huitième sur vingt! Et ceci en se basant sur les appréciations de la CEDRA elle-même...
Devant ce mauvais résultat, la CEDRA refait les moyennes en trafiquant quelque peu les notes. C'est dans ce tableau nouveau, par exemple, que toutes les données sismiques sont uniformisées et considérées comme favorables. Ollon se trouve alors propulsé à la cinquième place, ce qui est une belle promotion. Ensuite, on fait intervenir quelques critères secondaires, qui ne concernent pas la sécurité: aménagement du territoire, protection des sites, etc. Ce qui permet de laisser tomber, en route, quelques sites!

Passons sur les détails pour considérer la classification finale: il y a deux premiers ex aequo, un troisième et cinq quatrièmes ex aequo, parmi lesquels le candidat Ollon. Il y a donc trois sites meilleurs et quatre aussi favorables et c'est pourtant lui qui remporte la palme.
Les conclusions de l'expert?
— *Cedra, désireuse de suivre des paramètres avant tout économiques, politiques, etc... a limité au maximum les études scientifiques et techniques, a fait fi de la sécurité; cela serait très grave du point de vue éthique.*
— *Cedra a été incapable, techniquement et intellectuellement, de maîtriser de façon satisfaisante le problème du choix de sites. Et cela laisserait mal augurer quant à sa capacité de construire puis d'exploiter un dépôt final.*
Autrement dit: malhonnêtes ou incompétents?

MOINS D'ÉTAT

Les cartes postales des saisonniers

Début 1969: des centaines de saisonniers arrivant en Suisse attendent dans le froid de passer leur visite sanitaire d'entrée à la gare Cornavin à Genève. Mars 1984: retour à la case départ, la même histoire se répète. Entre ces deux dates, une histoire qu'il vaut la peine de raconter.
A la fin des années soixante (vote de l'initiative Schwarzenbach en 1970), l'Association des femmes de pasteurs de Genève entame une réflexion sur la situation des étrangers dans notre pays. Tout en réclamant l'abolition du statut de saisonnier, elles décident d'agir pour assurer dans l'immédiat un accueil décent et chaleureux à ceux qui viennent travailler en Suisse, loin de leur famille. Les contacts avec les autorités et la commission paritaire Société suisse des entrepreneurs / Syndicat du bois et du bâtiment, sont rapidement pris, et couronnés de succès: on n'est pas pour rien dans la Rome protestante.
1970. Des locaux sont mis à disposition par une paroisse catholique, puis par une paroisse protestante près de la gare. Des matelas à l'étage permet à ceux que le voyage a épuisé de prendre un peu de repos. Dès quatre heures du matin, des bénévoles se relaient: carte de la Suisse à l'appui, on montre à ces étrangers leur lieu final de destination; du café est servi, des cartes postales affranchies mises à disposition pour les premières nouvelles au pays.
La même opération a lieu en 1971. Mais en mars 1972, l'Etat qui a entre-temps aménagé des locaux à cet effet, remercie (au propre comme au figuré) les femmes de pasteurs, pourtant prêtes à continuer. En septembre 1983, ce bâtiment est fermé.

Dès 1984, les saisonniers arrivent, comme toujours par centaines, dans deux salles d'attente aseptisées, meublées de quelques chaises, sises dans un centre postal ultra-moderne. Et on loue en catastrophe les locaux que la paroisse prêtait quatorze ans auparavant... Et on envisage d'installer une tente... L'Etat met-il encore à disposition des cartes postales affranchies?